

REGLES DE VIE DE L'ETUDE DU SOIR **CP CM2**

Après un temps de détente et de goûter dans la cour, les élèves entrent à l'étude à 17h00 et respectent les règles pour permettre à chacun de faire ses devoirs :

- Les élèves travaillent en silence.
- A partir du CE1, un cahier du soir bien tenu est exigé pour le travail écrit :
La date, la matière et les numéros des exercices y seront proprement écrits et soulignés avant d'y être effectués.
- Aucun déplacement ne sera toléré (par exemple livres ou cahiers oubliés en classe) afin de ne pas gêner ceux qui travaillent
- Pour les plus grands nous attendons une certaine autonomie dans la prise en charge de leur travail.

Les CP auront plaisir à relire avec leurs parents quelques lignes du cahier vert et à montrer ce qui a déjà été fini.

L'étude est surveillée mais le travail demeure à vérifier car il ne sera pas systématiquement terminé dans l'heure, le nombre d'élèves par étude étant assez important.

La ponctualité des parents est de rigueur à 18h : les personnes en charge de l'étude ont terminé leur journée et ont le droit de rentrer chez elles...

Nous comptons sur votre vigilance et votre soutien pour le respect de ces règles de vie.

Mme Iavarone et l'équipe pédagogique en charge de l'étude